

---

Chères familles,

Le 14 mai 2025, MPEJ a organisé une conférence de presse pour demander la démission de Mme Schick, directrice de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ). Un dossier complet a été constitué afin de dénoncer les graves dysfonctionnements dans la prise en charge sous sa responsabilité.

Le 26 mai 2025, nous avons reçu une réponse de M. Vassilis Venizelos, conseiller d'État. Sa réponse, très succincte, ne répondait pas à notre demande, pourtant adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil.

Le 10 juin 2025, nous avons saisi la Commission de gestion du canton de Vaud. Le 10 juillet 2025, celle-ci nous a répondu, confirmant avoir bien reçu notre requête. Nous saluons cette réponse, qui précise qu'une restructuration ainsi qu'une nouvelle organisation sont actuellement en cours au sein de la DGEJ, dans le but d'en améliorer le fonctionnement.

Par ailleurs, il nous est confirmé qu'un audit a été engagé concernant la protection des mineurs.

En parallèle, nous avons saisi le Conseil fédéral. Sa réponse, datée du 10 juillet 2025, souligne qu'il ne peut pas intervenir, car ces questions relèvent des compétences cantonales.

Depuis lors, nous avons mis tout en œuvre pour que la DGEJ soit effectivement réorganisée, et pour que Mme Schick soit relevée de ses fonctions.

Nous continuerons à suivre de près la mise en place de cette nouvelle organisation et les résultats trouverez ci-joints plusieurs documents essentiels pour mieux comprendre notre démarche :

- La lettre officielle demandant la démission de Mme Schick ;
- Le dossier justificatif de 17 pages, détaillant de manière argumentée les raisons pour lesquelles nous estimons indispensable cette démission ;
- Un dossier compressé (.zip) contenant l'organigramme ainsi que le cahier des charges de la DGEJ, qui permettent de situer précisément les responsabilités concernées ;
- Un enregistrement audio de Maxime, ancien employé de la DGEJ, dans lequel il témoigne de manière précise des manquements et dysfonctionnements administratifs survenus depuis la nomination de Mme Schick en 2020.

MPEJ reste vigilant quand aux effets concrets de la restructuration en cours et à la qualité de l'audit engagé.

Si ces mesures ne donnent pas lieu à une amélioration réelle, nous nous réservons le droit de saisir la Cour européenne des droits de l'enfant et de l'homme pour dénoncer la mise en danger systémique de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Julien Dura, Président MPEJ